

La lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

QU'EST-CE QUE LE SAGE ?

L'eau est l'affaire de tous ! Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) de la Vire doit fixer les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Ce dernier couvre 145 communes totalisant 112 600 habitants.



ÉDITO

L'EAU: UN SYSTÈME COMPLEXE DONT NOUS SOMMES TOUS RESPONSABLES

La Cop 21 s'est achevée il y a maintenant quelques mois, mais nous devons garder en tête les enjeux qui y ont été abordés. Acteurs et habitants des territoires, chacun, à son niveau, doit se sentir concerné par les évolutions climatiques. L'action, la plus modeste et locale soit-elle, peut en effet influencer dans le bon ou le mauvais sens. La Cop 21 nous fait prendre conscience que la nature est un ensemble de composantes reliées les unes aux autres. Si l'on modifie l'une d'entre elles, on influe sur tout un écosystème, dont nous sommes, les Hommes, autant dépendants que tous les êtres vivants. Je résume souvent cette notion par le terme de « glocalisation » : penser globalement pour agir localement en connaissance de cause, tout en prenant en compte les spécificités locales.

Les enjeux du Sage s'inscrivent dans cette dynamique car l'eau est aussi un système complexe, composé d'éléments et de phénomènes interdépendants. Des modifications, des travaux réalisés à un endroit d'un cours d'eau se répercutent à plus ou moins long terme, en amont ou en aval. Tourisme, économie, approvisionnement en eau potable, préservation de la biodiversité, régulation des crues..., la Vire et ses affluents tiennent une place essentielle dans notre territoire. Les choix que nous faisons dans un de ces domaines ont aussi des répercussions sur les autres. Elles peuvent néanmoins être positives pour tous, si elles sont pensées par l'ensemble des acteurs de l'eau. Par exemple, reméandrer une portion d'un cours d'eau atténue les effets des crues, protège les terres agricoles et les habitations situées en aval, redonne vie aux berges, renforce leur attrait touristique et peut contribuer à diversifier l'économie locale. Au-delà de cette prise de conscience, c'est donc une responsabilité que nous devons partager ensemble.

Laurent Pien,
Président de la
Commission Locale de l'Eau (CLE)



ACTU

Deux nouveaux techniciens rivière

► Arrivé le 18 mai 2015, Alexandre Ferré (en photo) a été recruté, sur un poste mutualisé, par la commune nouvelle de Vire Normandie et le Sivom de Saint-Sever. Il met en place le programme de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant amont de la Vire, afin d'atteindre un bon état chimique et écologique qui réponde aux exigences européennes. Il doit informer, sensibiliser et conseiller dans ce sens les riverains, les usagers, les propriétaires et les services liés aux cours d'eau. Ce programme s'appuie sur un diagnostic réalisé sur 160 kilomètres de cours d'eau en 2012 et 2013. Il doit permettre de limiter les risques d'inondation et les dangers sanitaires, de garantir durablement tous les usages de l'eau, de préserver la diversité de la faune et de la flore et de participer au développement de la vallée. « Les travaux, pris en charge par l'Agence de l'eau, la Région et les collectivités locales, débiteront au printemps et seront réalisés par des entreprises compétentes. Cela peut, par exemple, concerner l'entretien des berges pour lutter contre des espèces invasives ou encore l'installation de dispositifs d'abreuvement pour le bétail »,

explique le technicien.

Sur la commune nouvelle de Souleuvre-en-Bocage, une démarche similaire a débuté il y a quelques mois. C'est Maxime Deprey, technicien assainissement non collectif sur la collectivité depuis 2011, qui a pris en charge à mi-temps cette mission. « Je termine le diagnostic de la Vire afin de vérifier l'état du débit, des berges, de la continuité écologique, etc. », explique-t-il. Prévenus par leurs mairies, les propriétaires et usagers, qui ont croisé le technicien sur le terrain, ont bien accueilli et compris les enjeux de la démarche. « Il faut dire qu'à certains endroits, les obstacles sont nombreux et la berge peu entretenue. Mais des aménagements sont possibles. » C'est justement ce qu'il pourra proposer ensuite, si, une fois le diagnostic présenté aux élus, ces derniers décident de poursuivre la démarche à travers un programme d'actions.

Alexandre Ferré Tél. : 07 87 12 64 75.
Mail : entente.vire.amont@virenormandie.fr
Maxime Deprey Tél. : 02 31 69 58 58.
Mail : m.deprey-spance@souleuvreinbocage.fr ■

Transition énergétique

► **Un conseiller en énergie climat pour accompagner les collectivités.**

Le Syndicat de la Vire et du Saint Loïs (SVSL) accueille un nouveau venu : Paul Hamelin. Conseiller en énergie climat depuis le 1^{er} mars, il accompagne la mise en œuvre d'une démarche « énergies renouvelables et transition énergétique » sur le territoire. Basé à Saint-Lô, ce poste est pris en charge par l'Ademe, la Région, le SVSL et aussi par Saint-Lô agglomération. Engagée sur trois études - un programme local de l'habitat (PLH), un plan de déplacements urbains (PDU) et un plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - elle avait en effet sollicité le SVSL pour créer ce poste partagé dans le cadre de l'Appel à manifestation d'Intérêt « Territoires en Transition énergétique ».

Une grande partie de la mission de Paul Hamelin portera sur la sensibilisation et l'accompagnement

des collectivités du SVSL en matière de projets liés à la transition énergétique. « Cette question concerne tous les élus locaux ainsi que les habitants. Le conseiller leur permettra de comprendre les enjeux et de prendre des décisions éclairées pour réduire nos impacts carbone sur la planète », commente Gilles Quinquenel, président du SVSL. Le programme d'actions, que le conseiller est chargé de suivre, est encore à définir, le président précise néanmoins que, « dans le développement durable, tout se tient, tout est lié. Les acteurs de l'eau ont donc, eux aussi, un rôle à jouer dans cette transition. Ce recrutement s'inscrit dans une démarche globale de qualité souhaitée par le SVSL et Saint-Lô agglomération. »

Tél. : 02 33 72 56 73.
Mail : p.hamelin@svsl.fr ■

ILS ONT MARQUÉ LA VIRE

Ingénieurs, architectes, industriels,... la Vire a attiré, au XIX^e siècle, l'attention de personnalités versées dans l'art de maîtriser les eaux.

Envisagées depuis le XVIII^e siècle, la canalisation de la Vire et sa jonction à la Taute et à Carentan, sont le fruit des études de deux grands ingénieurs: Jacques Dan de la Vauterie, qui œuvre également au dessèchement des marais du Cotentin, et Charles-Félix Morice de la Rüe, plus connu pour ses phares de Gatteville (Barfleur) et Goury (La Hague). Mais c'est Alfred Mosselman, homme d'affaires avisé et philanthrope, qui, après la déconvenue d'éminents spécialistes, Collin et Seguin, achève l'ouvrage jusqu'à Saint-Lô. La concession du canal lui paraît rentable à condition de développer l'industrie sur ses rives, investissement dont il fait son affaire. Capitaliste infatigable et fort d'appuis en haut lieu, il entreprend, entre autres, de convertir en polders des milliers d'hectares de grèves dans la Baie des Veys.

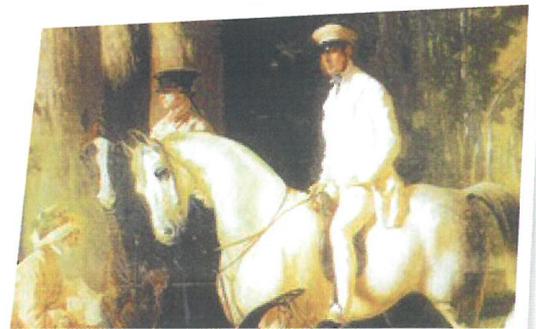
C'est à un ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Jacques Deslandes, que l'on doit l'étude et la direction de la canalisation de la Vire supérieure. Conçu pour rallier Vire, son chantier est enterré par l'État en 1860, à Pont-Farcy.

Quant à l'aménagement de la Basse-Vire et de son estuaire, il mobilise de nombreux ingénieurs autour de l'interminable et dispendieux chantier du pont du Vey, en particulier Joseph Cachin, futur directeur des travaux de la rade de Cherbourg, et Jacques Pattu, polytechnicien auquel la réussite du projet offrit une brillante carrière.

Enfin, l'étude et la direction de l'aménagement des cours et des grèves en aval sont efficacement menées par l'ingénieur Prosper Bouniceau, spécialiste des « constructions à la mer » et des rivières à marées. Quant aux pharaoniques projets de fermer la baie des Veys par un barrage entre Maisy et Sainte-Marie-du-Mont, ils étaient l'œuvre, au XVIII^e siècle, des ingénieurs Loguet et Lefevre.

Benôit Canu, Conférencier du patrimoine

(note de synthèse n°8, « Les grands hommes de la Vire. Notes prosopographiques », SMVV 2010-2011).



« Portrait d'Alfred Mosselman », par Alfred de Dreux



Syndicat de la Vire et du Saint-Lois (SVSL) - SAGE
Stéphanie LEGENDRE

709 promenade des Ports,
50000 Saint-Lô
Tél.: 02 33 72 56 71
Courriel: s.legendre@svsl.fr

Directeur de publication: Dominique Pain Rédaction:
Lucile Viboux/L. Acteur Rural, Laurent Pien Photos: S. Legendre/
SVSL, Ph. Bernier Mise en page et impression: Groupe Lecaux
Imprimeries - 02 33 88 52 52. N° ISSN: 2012 5392

DOSSIER

Réchauffement climatique

► QUELS IMPACTS SUR L'EAU ET LE LITTORAL ?

La Basse-Normandie bénéficie d'un climat doux et humide et d'une température moyenne de 11 °C*. L'étude de son évolution climatique montre une élévation moyenne de 0,6 °C ces 60 dernières années. L'enjeu, pour les acteurs des territoires est double: limiter le changement climatique et se préparer aux évolutions qu'il induit. Frédéric Gresselin, enseignant chercheur à l'Université de Caen, nous éclaire à ce sujet.

QUELS SONT LES IMPACTS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE EN BASSE-NORMANDIE ?

« Les impacts des activités humaines sur le climat sont en fait perceptibles depuis la fin du XIX^e siècle. Ils ont été très positifs dans un premier temps, atténuant, puis effaçant les effets du Petit âge glaciaire qui sévissait depuis le XIV^e siècle. Mais depuis une quarantaine d'années, des impacts négatifs sont apparus. Le climat est de plus en plus capricieux avec des périodes très humides et d'autres sèches, ainsi que des épisodes climatiques intenses, moins prévisibles. »

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA VIRE ET SUR LE LITTORAL NORMAND ?

« Les symptômes du changement climatique sur l'eau sont masqués par l'ensemble des activités humaines: agriculture, urbanisation, aménagements des cours d'eau... Mais nous sommes certains que ces impacts négatifs s'ajoutent les uns aux autres. Un degré de plus, c'est plus d'évaporation et

10 % d'eau en moins pour la vie. Alors qu'il faudrait retenir l'eau, permettre aux nappes souterraines de se recharger convenablement à chaque saison, le drainage et l'arrachage des haies renforcent le ruissellement et l'érosion et participent davantage à l'émergence et à l'intensification des problèmes. Sur le bassin de la Vire, les réserves en eau sont de moins en moins abondantes l'été. De même, le niveau de la mer monte chaque année de façon crescendo. Avant la guerre, il augmentait de 0,8 mm par an. Aujourd'hui, la hausse est de 3,3 mm! La mer érode le littoral et pénètre dans les eaux souterraines. Certaines parcelles des marais de la Vire vont progressivement redevenir inondables parce que les nappes phréatiques montent en même temps que la mer. »

COMMENT LES ÉLUS ET TECHNICIENS DE L'EAU PEUVENT-ILS ANTICIPER CES IMPACTS ?

« Préserver les haies et les parcelles humides doit être une priorité, car elles sont précieuses pour filtrer l'eau et éviter le développement d'algues microscopiques. Il faut aussi trouver d'autres alternatives au drainage et ne pas urbaniser en zones inondables et humides. Les techniciens et les chercheurs doivent, en outre, pouvoir poursuivre leurs travaux d'observations et accumuler davantage de connaissances sur l'état de la situation, afin d'aider les élus à prendre les bonnes décisions. »

*Sources: Dreal Normandie. Profil environnemental de Basse-Normandie. ■

Des élus de la Manche se forment à la gestion du littoral

Suite à une sollicitation de la Région, l'IRD2* propose un cycle d'orientation et d'aide à la décision aux élus ayant répondu à l'appel à projets « Notre littoral pour demain ». Avec l'aide d'un réseau de chercheurs et d'acteurs locaux, les participants s'approprient les enjeux globaux et locaux de la gestion durable du littoral et de ses évolutions. Ils disposent d'outils pour élaborer un cahier des charges de diagnostic territorial, base d'une stratégie de gestion durable du littoral. Les cycles ont démarré en février 2015 sur trois territoires: la côte Est du Cotentin, la côte Ouest du Cotentin et le Pays de Coutances. Leur expérience pourra inspirer d'autres élus.

*Institut régional du développement durable, www.ird2.org

